



Déclaration liminaire intersyndicale

CHSCTSD des Hautes-Pyrénées du mercredi 13 mai

Monsieur le Président du CHSCTSD,

A la dernière séance de ce comité, le 6 mai dernier, vous n'avez pas permis aux représentants syndicaux de voter l'avis qu'ils souhaitaient soumettre.

Nous dénonçons cette entrave à l'action du CHSCTSD et rappelons l'inexistence de tout lien hiérarchique qui permettrait à la présidence de l'instance de refuser aux représentants le vote d'une préconisation pour avis.

Par conséquent nous conditionnons la poursuite de ce CHSCTSD à la possibilité de soumettre l'avis suivant au vote :

« Les représentants des organisations syndicales au CHSCTSD des Hautes-Pyrénées, s'appuyant sur leur rôle de préventeur du risque, exigent que les protocoles sanitaires soient appliqués à la lettre dans tous les sites qui relèvent de l'Education Nationale afin de permettre la reprise du travail en présentiel et l'accueil des personnels et des usagers. »

« Là où cela ne serait pas le cas, nous demanderons à la DSDEN de repousser la réouverture du ou des sites concernés afin de se conformer aux protocoles, et nous émettrions le cas échéant un avis négatif quant à la reprise du travail en présentiel dans ce ou ces sites ». »

Avec nos respectueuses salutations.